

Développement durable La Ville présente le plan d'action de la rivière Saint-Germain

Drummondville, le 9 décembre 2016 – La Ville de Drummondville a présenté son plan d'action visant à contribuer à l'effort collectif pour redonner à la rivière Saint-Germain et ses tributaires, ses propriétés écologiques et naturelles essentielles au maintien de l'équilibre entre les interactions humaines et ce cours d'eau. Ce dévoilement s'est tenu à la suite de la signature de la Charte du bassin versant de la rivière Saint-Germain proposée par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) devant de nombreux acteurs du développement durable et les municipalités riveraines de la MRC de Drummond.



« En 2014, Drummondville s'était engagée à élaborer un plan directeur de l'eau de la rivière Saint-Germain, suivi d'un plan d'action. Aujourd'hui, nous sommes heureux de proposer le plan d'action de la rivière Saint-Germain qui permettra de bonifier la qualité de ce cours d'eau, qui a toujours été une grande préoccupation pour les membres du conseil municipal de Drummondville », explique le maire Alexandre Cusson.

Une démarche de concertation

Pour sa part, le président du Chantier de travail portant sur la mise en place des recommandations de la Commission consultative sur l'élimination des déchets ultimes et du plan d'action de la rivière Saint-Germain, M. John Husk, ajoute : « Comme la gestion de l'eau est une responsabilité collective, ce plan a d'abord fait l'objet d'une concertation dans une perspective de développement durable afin de créer une mobilisation régionale au-delà du territoire de Drummondville. En mobilisant les acteurs concernés, la Ville entend agir en leader afin de poursuivre les efforts de revitalisation de la rivière Saint-Germain au moyen de son plan d'action intégré 2017-2021. »

C'est donc de concert avec les citoyens et les différents milieux tant agricole, de l'environnement, du commerce, de l'industrie et des institutions, et ce, en symbiose avec le COGESAF et le plan d'action de la MRC de Drummond et des municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham, que la Ville de Drummondville agira dans ce dossier.



Le plan d'action 2017-2021

Le plan d'action intégré 2017-2021 définit les 14 actions mises en place pour permettre assurément des résultats tangibles et directs à court et à moyen termes. Les différents services municipaux de la Ville de Drummondville ont également contribué à l'élaboration de ce plan, dont voici quatre actions représentatives de l'approche abordée :

- Suivre en permanence la qualité et les débits de l'eau de la rivière Saint-Germain et de l'ensemble de son bassin versant;
- Caractériser prioritairement les installations sanitaires des résidences isolées des bassins versants des cours d'eau Saint-Germain et Kelly, et élaborer un plan de mise aux normes des installations non conformes;
- Appliquer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Mettre en place un mécanisme de communication permanent entre les acteurs et les partenaires du milieu afin de faciliter la reddition de comptes et les suivis liés au plan d'action.

Globalement, les 14 actions de cette planification quinquennale définissent les efforts de la structure administrative pour se doter de plans de gestion, d'aménagement, d'évaluation, de validation et de processus d'application des meilleures pratiques de développement durable.

Par ailleurs, dans une vision à plus long terme, les actions posées maintenant dans le cadre de ce plan d'action 2017-2021 visent à diminuer les impacts des changements climatiques qui dénaturent la rivière en dépassant sa capacité naturelle.

La Ville de Drummondville remercie les nombreux partenaires au dossier, sans qui ce travail de concertation et le plan n'auraient pu être possibles.

Le plan d'action de la rivière Saint-Germain est disponible pour lecture sur le site Web de la Ville au www.drummondville.ca, onglet *Environnement*, et la Charte du bassin versant de la rivière Saint-Germain peut être consultée sur le site Web du COGESAF au www.cogesaf.qc.ca.

- 30 -

Source :

Service du développement durable et de l'environnement
Ville de Drummondville

Information :

Sonia Collard
Conseillère, relations médias
Service des communications
Ville de Drummondville
819 850-1221
scollard@drummondville.ca

